

## RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU  
À SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

1 Le projet d'extension de réseau à Saint-Marc-des-Carières a été approuvé le 19 juin 2018, par  
2 la décision D-2018-075 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à  
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les  
4 données nécessaires au suivi du projet.

## 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Au 30 septembre 2020, l'ensemble des travaux de réfection sont complétés. Le document  
6 d'acceptation finale des travaux exécutés par l'entrepreneur a été signé au courant du mois de  
7 septembre 2020. En fonction des demandes des clients, des branchements seront réalisés.

## 2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

8 Le tableau ci-dessous présente les différences annuelles entre les projections initiales et les  
9 réalisations et projections au 30 septembre 2020 en ce qui a trait au nombre de clients et aux  
10 volumes.

## NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Année	Projection initiale		Réalizations et projections	
	Nombre de clients	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Nombre de clients	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>
Novembre 2018 - Octobre 2019	17	996	19	258
Novembre 2019 - Octobre 2020	27	1 721	22	462
Novembre 2020 - Octobre 2021	33	1 763	35	1 455
Novembre 2021 - Octobre 2022	33	1 763	36	2 055
Novembre 2022 - Octobre 2023	33	1 763	36	2 055

1 L'écart constaté pour les deux premières années est dû à l'inclusion progressive des clients  
2 signés et principalement à deux clients, une entreprise d'enrobage et une entreprise de  
3 production de chaux et de pierre calcaire. L'entreprise d'enrobage (asphalte) devait consommer  
4 500 000 m<sup>3</sup> mais n'a pas fonctionné; ses contrats d'asphalte ont été réalisés par d'autres usines  
5 du groupe. Ce client a signé un contrat avec une obligation minimale annuelle (OMA) totale sur  
6 cinq ans. Son volume non soutiré les deux premières années devra être consommé dans les trois  
7 prochaines années ou il devra payer une pénalité. L'entreprise de production de chaux continue  
8 à utiliser de l'huile usée qu'elle obtient à un prix très concurrentiel.

### **3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS**

9 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement  
10 les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts qui sont requis  
11 pour terminer le projet.

12 Il est à noter que les montants budgétés initialement ont été ajustés par rapport à ceux présentés  
13 dans la demande d'investissement afin de se conformer au paragraphe 73 de la décision  
14 D-2018-075, dans lequel la Régie demande à Énergir de réaliser le projet selon la condition que  
15 le TRI du projet rencontre le seuil de rentabilité du CCP avant impôt de 5,43 %.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

- 1 Au 30 septembre 2020, les coûts projetés sont de 8,0 M\$, soit un montant inférieur de 1,5 M\$,
- 2 par rapport au budget initial. Il n'y a aucun changement significatif aux explications des écarts
- 3 présentées au Rapport annuel 2019<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> R-4114-2019, B-0100, Énergir-25, Document 1.

#### 4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE

1 L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau  
2 ci-dessous. L'étude de rentabilité est effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs 40 ans (000 \$)	(69)	(759)
Taux de rendement interne (%)	5,43	12,75
Point mort tarifaire (années)	35,07	7,16

#### 5. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

3 Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.

4 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions  
5 ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- 6 • conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux  
7 prévisions initiales; et
- 8 • atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

9 Comme il s'agit de la troisième année du suivi et que les coûts projetés du projet sont relativement  
10 peu élevés, Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi.

11 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau à**  
12 **Saint-Marc-des-Carières et de l'autoriser à y mettre fin.**